

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le Fonds en fiducie FIC annonce la nomination d'Arnold Blackstar en tant que nouveau directeur exécutif

(OTTAWA, ON – Le 18 juin 2018) : Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada (FIC) a le plaisir d'annoncer la nomination d'Arnold Blackstar en tant que nouveau directeur exécutif à compter du 16 juillet 2018. Ce choix a été fait après une recherche et des entrevues de sélection intenses à l'échelle nationale.

« Les vastes connaissances et la grande expérience de M. Blackstar en matière d'éducation, de programmes auprès des jeunes et de politique stratégique au sein des communautés autochtones font de lui un excellent atout pour le Fonds en fiducie FIC, a déclaré Keith Martell, président, Fonds en fiducie FIC. Il possède une expérience éprouvée du système d'éducation postsecondaire et de formation des Premières Nations et sait naviguer dans les méandres complexes du réseau constitué par le gouvernement, les parties prenantes et d'autres organisations. M. Blackstar dirigera une équipe talentueuse de personnes qui travaillent de concert avec le Conseil des fiduciaires pour faire progresser la vision de Fonds en fiducie FIC, qui est de préserver et de revitaliser les langues, les cultures et les modes de vie des Premières Nations et de continuer à créer des possibilités pertinentes qui améliorent la qualité de vie des peuples des Premières Nations. »

M. Blackstar était auparavant directeur, Éducation autochtone, pour le gouvernement de l'Ontario, où il était responsable de l'élaboration de programmes, de politiques et de la planification stratégique pour des initiatives d'éducation des Autochtones. Il a également occupé les postes de directeur des programmes autochtones pour l'organisme sans but lucratif Jeunesse Canada Monde, de coordonnateur en matière d'éducation et de développement de la main-d'œuvre pour la Première Nation Moosomin, et de gestionnaire régional à la Direction générale de la police des Autochtones, en Saskatchewan. M. Blackstar détient un baccalauréat en éducation et un baccalauréat en droit de l'Université de la Saskatchewan.

« En cette ère de réconciliation, alors que nous nous efforçons de régler les torts causés par les pensionnats indiens, j'ai l'honneur et le privilège de contribuer à l'avancement du processus de guérison, de la promotion des langues et de la revitalisation des cultures autochtones, a déclaré M. Blackstar. Voilà une formidable occasion d'aider les peuples des Premières Nations qui ont besoin de soutien à effectuer des changements positifs pour eux et pour leurs collectivités. »

Le Fonds en fiducie FIC alloue des fonds conformément à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens de 2007, la plus importante convention de règlement de l'histoire du Canada. Celle-ci a accordé une indemnisation aux survivants des pensionnats indiens en raison des expériences qu'ils ont vécues dans ces établissements. Des fonds sont mis à la disposition des citoyens, des gouvernements et des organismes métis et des Premières Nations dans le cadre d'un processus de présentation de demandes concurrentielles.

Renseignements :

Naomi Racette

Gestionnaire des programmes,

Fonds en fiducie FIC 1 888 268-

0520, poste

nracette@nibtrust.ca